



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Vins: Vaucluse

Question écrite n° 37480

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la politique des prix menée dans certains vignobles de qualité du Vaucluse. Certaines appellations d'origine contrôlée sont vendues au-dessous de la valeur que leur donne leur appellation. La profession craint une certaine désorganisation du marché qui peut nuire aux meilleurs crus élevés dans la même appellation. L'Institut national des appellations d'origine cherche à renverser la tendance et se trouve en opposition avec les décisions gouvernementales qui repoussent toute augmentation supérieure à 2,5 p 100. Il lui demande s'il est possible d'amender le décret gouvernemental afin de permettre la mise à niveau des prix dans le secteur des appellations d'origine contrôlée.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37480

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 939